



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du mercredi 18 juin 2025 à 19h00,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence : Monsieur Bertrand Favre

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste page 260)

Municipalité : Messieurs Claude Dutoit, Franco Cetrangolo, Etienne Morier-Genoud, Daniel Gachet et Pascal Guinnard

Huissiers : Monsieur Théo Vincenti

Boursière : Mme Anne-Lise Amez-Droz

La presse : M. Killian Rigaux, Journal de Cossonay

Le public

1. Opérations statutaires
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal N°05/2025 – **Comptes communaux 2024**
4. Motion Mo 01/2025 – **Suppression de la commission d'urbanisme**
5. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions
6. Nominations annuelles
7. Propositions individuelles
8. Communications du bureau

1. Opérations statutaires

Le Président, M. Bertrand Favre, salue les personnes présentes et ouvre la séance à 19h00.

A la suite de la démission de M. Jean-Luc RoCHAT, il procède à l'assermentation de M. Yvan Niklaus, dernier suppléant élu.

Puis, il donne la parole à la secrétaire pour l'appel : 28 personnes sont présentes, le quorum est atteint (29 après l'arrivée de M. Stéphane Guinchard durant les communications de la Municipalité).

Le Président passe ensuite à la correction, en direct, par la projection sur l'écran du Procès-Verbal de la séance du 23 avril 2025.

Après diverses modifications, il est adopté par 26 oui et 1 non.

Courrier :

M. Bertrand Favre informe de la réception de la lettre de démission de M. Jean-Luc RoCHAT.

Le Président indique qu'une lettre a été adressée à la Municipalité, avec copie au Conseil communal, par un groupe d'habitants de la Longeraie demandant que la vitesse dans leur rue soit abaissée à 30km/h. Cette lettre est à la disposition des Conseillers pour en prendre connaissance à la fin de la séance. Cette demande sera traitée par la Municipalité.

L'ordre du Jour est adopté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

M. Claude Dutoit salue l'assemblée au nom de la Municipalité.

M. Pascal Guinnard : la Municipalité a reçu la démission de M. Christian Chappalaz, ASP, collaborateur qui est chargé des amendes de parking et de délivrer les commandements de payer. Son taux de travail est d'environ 15 heures mensuelles.

19h24 : M. Stéphane Guinchard arrive. Les Conseillers sont maintenant au nombre de 29.

M. Pascal Guinnard : pour répondre à la question, lors de la séance du 23 avril, de l'entreprise qui a pris l'initiative d'installer le décompte des voitures vers le terrain de foot, il a cherché, mais n'a pas pu trouver.

M. Frédéric Moinat : c'est une initiative de la police qui, à la suite de la demande de pose de radar, a décidé de poser un comptage.

3. Préavis municipal N°05/2025 – Comptes 2024

Les rapporteurs de la CoGes, MM. Anthony Walsh et François Reymond, lisent les rapports sur les comptes, sur la vérification de la gestion informatique et de la tournée de gestion. (rapports page 261 à 274)

Mme Anne-Lise Amez-Droz : apporte une précision au rapport des comptes page 4 : compte 130.390. Il faut tenir compte de l'augmentation du taux de travail de la boursière. Dans ce compte, la Municipalité n'est pas comprise, mais seulement les employées (augmentation de taux pour la boursière + 5% et pour la secrétaire de la police des constructions + 10%).

Compte 451.436, page 5 : la récupération de la TVA (redip) : à la suite d'un arrêté du Tribunal Fédéral, la commune a pu remonter sur 5 ans pour demander la redip : un retour de TVA.

M. Franco Cetrangolo : comme les Conseillers, la Municipalité a reçu il y a 10 jours les rapports. Il relève l'admirable travail fait par les conseillers qui ont contrôlé l'informatique. Cependant, il aimerait rassurer le Conseil : on pourrait avoir le sentiment que la commune ne fait rien. Après avoir contacté Proclick, cette entreprise certifie que la commune et ses habitants ne sont pas exposés à un niveau de risque élevé.

La sécurité informatique est contrôlée quotidiennement. M. Cetrangolo a fait l'erreur de ne pas inviter Proclick lors de la présentation de l'informatique.

Ensuite, le Président ouvre la discussion en demandant l'attention de tous afin que l'on puisse procéder comme habituellement, d'abord par le rapport de gestion de la Municipalité, puis les comptes, les uns après les autres.

Rapport de gestion de la Municipalité

M. Albert Dutoit : demande à la CoGes pour son rapport sur les comptes communaux 2024 : le nombre des employés communaux atteint maintenant 7.1 postes équivalent temps plein (ETP). Quel était le nombre ETP précédent ? Il s'agit d'une augmentation du nombre d'heures ou de personnes ?

M. François Reymond : la CoGes a repris la liste des employés. La boursière l'a expliqué par la fluctuation des arrivées en cours d'année. En temps plein on est passé à 7.1. Et la Municipalité n'a pas le chiffre qui précédait celui le 7.1

M. Claude Dutoit : il y a eu une petite augmentation par le fait que le nombre des employés de la voirie est passé de 4 à 5. Un employé a été arrêté d'août 2024 à début juin 2025. Son remplaçant, ayant donné satisfaction, a été engagé définitivement, en raison de l'augmentation du travail. L'équivalent temps plein sera calculé sur 2-3 ans et donné lors du prochain conseil.

M. Charles Martel : ce sont bien les employés communaux qui travaillent à la déchetterie lorsqu'elle est ouverte ?

M. Claude Dutoit : non.

M. Arnold Aebischer : dans le rapport de la CoGes on parle d'autofinancement de 1% et plus loin de 4,49%. Il n'a pas compris la différence.

M. François Reymond : les 4,49% proviennent des comptes 2024, alors que celui de 1% est le budget 2025.

Mme Christelle Schwab : la fiduciaire, office de révision de l'ASI7, a changé depuis le 1^{er} janvier 2025 : il s'agit maintenant d'OFICO Fiduciaire SA.

M. Frédéric Moinat : dans le rapport Valorsa, il voit 21 tonnes pour le compte carton et ensuite un autre compte carton et papier mélangé ?

M. Etienne Morier-Genoud : c'est une question de recyclage. Le papier contient aussi des sacs en papier et cela est considéré comme carton et papier mélangé. Il invite de toujours bien séparer le carton et de le mettre dans la presse prévue à cet effet.

M. Frédéric Moinat : comme le verre n'est plus trié chez Vetropack, où cela est-il dorénavant fait ?

M. Etienne Morier-Genoud : lors de l'assemblée de Valorsa, les membres ont appris que le verre est toujours trié à St-Prex, puis envoyé ailleurs dans des centres de recyclage, pour la suite. Des solutions sont en train de se dessiner. Le verre va continuer d'être ramassé.

Comptes communaux

2. Finances

210 Impôts

405.00 Impôt sur les successions et donations : M. Frédéric Moinat – en 2024 il avait été budgété Fr. 20'000.-. A la suite de l'annulation de l'impôt sur les successions en direct c'est tombé à zéro, comme en 2023.

Mme Anne-Lise Amez-Droz : lorsque le budget 2024 a été préparé, les comptes 2023 n'étaient pas bouclés. Il n'y a pas eu de succession à ce moment-là.

3. Domaines et Bâtiments

320 Forêt

314.00 Entretien forêts et chemins forestiers : M. Arnold Aebischer : pourquoi la réparation du Dieci ? Ce n'est pas dans l'entretien standard des véhicules ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : oui, mais c'est la répartition dans les dicastères qui le fait apparaître.

Compte 465.00 – Subventions forestières : M. Arnold Aebischer : et les subventions forestières, c'est nouveau ?

M. Pascal Guinnard : c'est le garde forestier qui gère et fait le décompte, en fonction des travaux exécutés.

Mme Anne-Lise Amez-Droz : il y a eu des subventions selon les inventaires des arbres remarquables et pour les forêts protectrices.

4. Travaux

430 Routes, parkings

316.00 Location place de parc

Mme Lucienne Berthoud : pourquoi la somme dans les charges ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : c'est une servitude pour la location de places de parc en faveur de M. de Coulon.

Tableau des investissements :

Mme Pascale Chauvet : le giratoire des Portettes : il y a encore une somme de plus de Fr. 96'000.- qui date de 2003. Depuis le giratoire a été refait. Faut-il encore garder ce solde ? Ne peut-on l'inclure dans le décompte des nouveaux travaux ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : cela n'est pas possible ce sont 2 comptes différents.

Mme Pascale Chauvet : dans les montants mentionnés à droite, les montants pour « chutes de pierres et falaises » de Fr. 320'000.- ce sont les travaux faits en 2024 ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : oui. On arrive à la fin des travaux et c'est là que le montant des subventions sera calculé et versé.

M. Claude Dutoit : des conventions vont être passées devant notaire avec chaque propriétaire et la commune recevra à ce moment-là le solde final des subventions.

Mme Pascale Chauvet : pour les travaux de réfection des chemins AF, un montant est noté dans les investissements 2024. Des travaux ont été faits ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : c'est l'étude du projet, il s'agit d'un compte transitoire MCH1 qui aurait pu aussi être mis ailleurs.

M. Arnold Aebischer : c'est le prix de l'étude déjà faite, notée dans le préavis.

Mme Pascale Chauvet : le dépassement sur la buvette du football ?

M. Franco Cetrangolo : comme un préavis sur ce dépassement a été demandé, il le prépare pour le prochain Conseil, selon le règlement.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens,

décide

- **d'approuver les comptes communaux 2024, ainsi que le rapport de gestion 2024 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2024**

Le préavis est accepté par

OUI : 26

NON : 0

ABSTENTION : 2

M. Claude Dutoit, Syndic : au nom de la Municipalité, remercie le Conseil de sa confiance. Il remercie également la boursière pour tout son travail qui devient de plus en plus conséquent et la CoGes pour tout l'excellent travail accompli.

4. Motion Mo 01/2025 – Suppression de la commission d'urbanisme

Le Président rappelle les modalités de la motion et donne la parole à M. François Reymond, un des auteurs de cette motion, qui explique pourquoi la commission d'urbanisme a été demandée à l'époque.

Les prochains défis font que les compétences des Conseillers pourraient être plus judicieusement réparties dans des commissions ad hoc plutôt que d'être bloqués dans la commission d'urbanisme.

M. Arnold Aebischer : donne l'exemple de l'étude du rapport sur l'informatique présenté ce soir : n'est-il pas mieux d'utiliser les compétences de Conseillers qui s'y connaissent ? Il trouve plus intéressant de nommer des gens qui ont de grandes connaissances dans les sujets traités.

Le Président : du côté du Bureau du Conseil, il a été vérifié que la motion est valable. Si le futur préavis est accepté, il sera possible de simplement abroger l'article concerné (39a).

Dans le futur, le Bureau va regarder, en fonction de la nouvelle loi sur les communes, pour une éventuelle refonte du Règlement du Conseil, selon proposition de la préfecture.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

La Motion proposée par la Commission ad hoc, qui a étudié le Préavis 03/2025 :

« A partir de la législation 2026-2031, Supprimer la commission d'urbanisme, soit de supprimer l'article 39a du règlement du conseil communal au profit de commissions ad hoc nommées par le bureau du Conseil au cas par cas »

A été prise en considération et renvoyée à la Municipalité

Le renvoi à la Municipalité est accepté par

OUI : 26

NON : 0

ABSTENTION : 2

5. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions

AIEM : M. Jose Antonio Perez : voir annexe pages 275-276

ASI7 : M. Jose Antonio Perez : le dernier conseil a eu lieu le 13 mai 2025. 3 préavis ont été acceptés. Le premier pour l'étude d'une salle de gym VD6. La présidente du CI est toujours Mme Maria Welham-Ruiters et il reste vice-président. Le prochain conseil est agendé au 4 novembre 2025.

Mme Christelle Schwab précise qu'il s'agit d'une salle VD4. A la suite de pourparlers avec la commune de La Sarraz, l'étude se fera sur une salle VD4.

M. Etienne Morier-Genoud : il était prévu une VD4+ (= 2 salles de gym) pour les écoles. Lors de la visite au canton pour la demande de subventions ce dernier a trouvé dommage de ne pas faire directement une salle VD6 (= 3 salles de gym) pour la région. L'ASI7 s'est approchée de la commune de La Sarraz qui, pour le moment, n'a pu répondre de manière positive à cette demande. C'est la raison pour laquelle la proposition sera faite d'une VD4+.

AIPCV : Mme Claire Reymond : il n'y a pas eu de séance.

AJERCO : M. Stéphane Guinchard : voir annexe pages 277-278.

EHVV : M. Florian Röcker : voir annexe page 279.

CADCIME : M. Arnold Aebischer : les Conseillers présents le 4 juin dernier lors de la fête des 30 ans de cette entreprise ont pu visiter les points importants. Les prochaines séances sont prévues les deux semaines suivantes. Des nouvelles seront communiquées lors de la prochaine séance du Conseil.

6. Nominations annuelles

Le Président procède au renouvellement annuel du bureau et des commissions. Voir le détail pages 280 à 282.

7. Propositions individuelles

Mme Pascale Chauvet : a lu que l'enquête pour les prochains appartements protégés était parue et, par rapport aux horaires du bureau communal, demande par quel autre moyen il est possible de consulter le dossier ?

M. Franco Cetrangolo : ils peuvent être demandés au format électronique au bureau communal. Il profite pour indiquer que le Journal de Cossonay a fait une petite erreur : le journal a fait comme s'il s'agissait d'une enquête normale, mais il s'agit bien d'une enquête d'implantation pour décider du volume et de l'espace. Un rectificatif va paraître vendredi, 20 juin.

M. Arnold Aebischer : des gabarits sont-ils prévus ?

M. Franco Cetrangolo : ils sont posés sur demande.

Mme Claire Reymond : lors du Conseil du 23 avril, elle avait demandé s'il était possible d'étudier la mise en « Bordier autorisé » des Rapiilles. La commune a-t-elle pu se renseigner ?

M. Pascal Guinnard : la DGMR ne rentre pas en matière pour mettre ce tronçon à 20 km/h et il faut des commerces pour mettre bordiers autorisés.

Mme Claire Reymond : n'a pas parlé de 20 km/h et elle connaît des bordiers autorisés qui n'ont aucun commerce.

M. Pascal Guinnard : ces rues sont importantes en cas de détournement de la circulation et la DGMR n'entre pas en matière. Début août, un rendez-vous est fixé avec la DGMR afin d'organiser la signalisation des Rapiilles.

Mme Claire Reymond : elle a juste demandé s'il était possible de mettre en « Bordier autorisé » afin de ne plus avoir toutes les nombreuses auto-écoles dans ces rues. Elle accepte avec plaisir la proposition de M. Pascal Guinnard de donner la réponse du responsable à la DGMR au prochain conseil.

M. Frédéric Moinat : repose la question si la commune a fait la demande de la pose d'un radar, genre la girafe de Lussery-Villars.

M. Pascal Guinnard : non

M. Claude Dutoit : la commune ne le demande jamais. La gendarmerie vient et s'installe.

M. Pascal Guinnard : pour le prochain Conseil il sortira le nombre de contrôles faits en 2024 et 2025.

M. Anthony Walsh : comme déjà mentionné lors des précédents Conseil, le sujet de la sécurité routière, nuisance des véhicules, revient presque à chaque fois. Est-ce qu'il serait possible d'inviter la DGMR au prochain Conseil communal pour expliquer les compétences communales et celles de la DGMR ?

Cela pourrait être utile pour les conseillers : lui a posé la question au dernier Conseil pour Eclépens Gare, car il n'est pas possible de se rendre en sécurité, depuis le pont d'Eclépens Gare, jusqu'aux commerces. La circulation est très dense au giratoire des Portettes : une fois qu'on a quitté le giratoire, il n'y a pas de trottoir, ni marquage au sol. Il va y avoir un bâtiment avec des travailleurs des bureaux...

Il serait intéressant de connaître les compétences communales et cantonales pour les prochaines futures interventions des Conseillers.

M. Pascal Guinnard : il va prendre contact avec la DGMR et lui faire part des remarques des Conseillers. Il est vrai que la Municipalité, par rapport aux lois sur la circulation, n'a que peu de marge décisionnelle. Tout doit passer par la DGMR pour validation. Et, pour certaines revendications, la DGMR doit voir avec une autre commission cantonale. Même pour elle, c'est compliqué.

M. Anthony Walsh : il est conscient que c'est compliqué, mais sa demande est faite en vue de clarifier la situation. Ce soir, à cette séance, il y a des personnes élues qui sont interpellées par des personnes qui se sont groupées pour adresser une lettre sur le même sujet. Il estime que c'est d'actualité et important pour l'ensemble du village.

M. Claude Dutoit : la polémique est vive, actuellement, pour supprimer les passages piétons au maximum. Les gens commencent à confondre 20, 30 et 50 km/h.

M. Anthony Walsh : ce qui est important c'est de justement pouvoir prendre des mesures, parce qu'il n'est pas normal d'avoir des situations où des gens ne peuvent pas se rendre en sécurité dans une zone du village.

M. Claude Dutoit : acquiesce, la commune va regarder.

M. Christophe Mercier : dans les comptes il a constaté qu'il s'est vendu très peu de vin.

M. Claude Dutoit : l'année a été désastreuse, avec les maladies et la faible récolte.

M. Christophe Mercier : où, dans le village, peut-on trouver un point d'eau potable ? Les fontaines sont marquées « eau non potable ». Il pense aux randonneurs, aux cyclistes, aux gens de passage.
 M. Daniel Gachet : on peut boire l'eau aux fontaines du village, c'est l'eau du réseau. Il peut arriver qu'une eau ne soit pas potable à cause des déjections des oiseaux, que le goulot soit sale. C'est constaté lors des contrôles et c'est par sécurité qu'il est noté « eau non potable » sur les fontaines.

8. Communications du bureau

Le Président communique :

Les prochaines votations auront lieu le 28 septembre 2025. Les nouveaux scrutateurs voudront bien déjà réserver cette date.

Dates des prochains Conseils planifiés : les mercredis 8 octobre et 10 décembre (Budget).
 Pour le 8 octobre, avec entre autres comme sujets le dépassement du budget de la buvette, la suppression de la Commission d'urbanisme et la modification de certains Villiger, les membres de la CoFin et ceux de la Commission ad hoc sur le nombre de 45 Conseillers voudront déjà bien réserver le mardi 2 septembre à 19h.00 pour la présentation des sujets. La CoUrb sera peut-être aussi engagée, il serait utile de garder également cette soirée libre.

L'enveloppe de la convocation pour la séance de ce soir était très épaisse. L'article 25 du Règlement du Conseil stipule que seule la convocation doit être envoyée par poste. Les Conseillers qui le souhaitent peuvent demander l'envoi des autres documents par courriel, en PDF, en s'inscrivant sur la feuille sur le bureau, devant le Président.

Les jetons de présence de juillet 2024 à fin juin 2025, au prix de Fr. 45.-/séance, seront payés par la boursière courant juillet.

Il sera également demandé à la boursière d'ajouter, sur le budget 2026, un montant pour la course de fin de législature. Ceci permettra au Conseil de décider qui doit payer cette sortie.

Pour le Cloud, les Conseillers ont tous reçu un accès afin de pouvoir consulter les archives du Conseil. Il s'agit d'un petit bonus. Le Président est à disposition des Conseillers qui auraient besoin de précisions.

Comme l'année dernière, une proposition des dates des séances 2026 sera proposée au Bureau et aux Présidents des commissions du Conseil.

Avec un énorme merci pour tout le travail fait ce soir, la séance est close à 21h34 afin de poursuivre par le souper.

Procès-verbal approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 8 octobre 2025.

Le Président :



Bertrand Favre



la secrétaire :



Sylviane Chappuis

Liste de présences Conseil du 18 juin 2025

	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
				oui	non
1	Arnold	AEBISCHER	1		
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH	1		
3	Lucienne	BERTHOUD	1		
4	Raoul	BORTOLOTTI		1	
5	Valérie	BUGNION	1		
6	Sylviane	CHAPPUIS	1		
7	Pascale	CHAUVET	1		
8	Michel	CHUARD	1		
9	Carlos	CID		1	
10	Angelo	CROCE	1		
11	François	DE COULON		1	
12	Nathalie	DE PALO		1	
13	Florence	DEUTSCH		1	
14	Noémie	DIZERENS	1		
15	Albert	DUTOIT	1		
16	Bernard	DUTOIT	1		
17	Bertrand	FAVRE	1		
18	Guillaume	FRIEDEN		1	
19	Philippe	GOLAY		1	
20	Bernard	GRAF	1		
21	Thierry	GUIGNARD		1	
22	Stéphane	GUINCHARD	1		
23	Fabrice	GUINNARD			1
24	Jean-François	KAESER		1	
25	Charles	MARTEL	1		
26	Cindy	MARTIGNIER	1		
27	Christophe	MERCIER	1		
28	Frédéric	MOINAT	1		
20	Yvan	NIKLAUS	1		
30	Sébastien	OKONE	1		
31	José Antonio	PEREZ	1		
32	Martine	PERSECHINI	1		
33	Claire	REYMOND	1		
34	François	REYMOND	1		
35	Alexandre	ROCHAT		1	
36	Jean-Pierre	ROCHAT	1		
37	Florian	ROECKER	1		
38	Jean-Frédéric	ROVERO		1	
39	Crystel	SALZARULO	1		
40	Christelle	SCHWAB	1		
41	Olivier	TISSOT		1	
42	Anthony	WALSH	1		
43	Daniela	ZIMMERMANN		1	
44	Ludovic	ZIMMERMANN		1	
45	Sandra	ZURBUCHEN		1	
	TOTAL		29	15	1

Eclépens, 3 juin 2025

Rapport de la Commission de Gestion (COGES) au Conseil Communal d'Eclépens du 18 juin 2025

Préavis municipal no. 05/25 - Comptes communaux 2024

La Commission de Gestion (COGES), composée de Messieurs B. Graf, J-F. Kaeser, F. Reymond, A. Walsh et L. Zimmerman, a été convoquée pour une séance de présentation des comptes communaux 2024 le 7 mai dernier.

La COGES s'est réunie ensuite le lundi 12 mai et le mardi 20 mai pour analyser les comptes, formuler des questions et traiter les réponses. Une première liste de questions a été envoyée à la Municipalité le mardi 13 mai et le lendemain, lors de la tournée de gestion, Madame Amez-Droz, en tant que Boursière Communale, a répondu en détail à nos questions et nous avons abordé ensemble les réponses de la Municipalité.

Aux pages 4 et 5, vous trouverez un tableau récapitulatif que nous avons établi pour enregistrer les réponses à nos questions.

Comptes Communaux 2024 et Rapport de Gestion

Dans l'ensemble, nous constatons une bonne gestion des comptes. Puis la fiduciaire Fiprom, dans son rapport de vérification des comptes annuels, atteste sur la base de son examen succinct que les comptes communaux présentant une perte nette de fonctionnement de CHF 28'259.79, sont conformes à la loi sur les Communes du 28 février 1956 et au règlement Cantonal sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979.

En ce qui concerne les comptes 2024, la COGES observe :

- a) une augmentation des tarifs de vacances, rétroactive depuis le 1 janvier 2024 (préavis 13/24)
- b) une augmentation du nombre d'employés communaux (non pas des auxiliaires)
- c) des amortissements accélérés dans le cadre du MCH1 et avant l'adoption du MCH2 en 2025
- d) une baisse de recettes notamment les redevances Holcim et Romande Energie
- e) des dépenses imprévues
- f) des dépenses extrabudgétaires décidées par la Municipalité
- g) des investissements nets en forte augmentation passant de CHF 216'915 en 2019 à CHF 2'138'617 en 2024.

Plus précisément, nous avons noté les éléments suivants :

- Le nombre d'employés communaux a augmenté passant à 7.10 postes équivalent au temps plein (ETP) - voir poste 110.301, poste 303 et 304, et page 7 du rapport de gestion.
- L'amortissement des travaux ont été accélérés selon MCH1 notamment :
 - la mise en conformité du terrain de foot (préavis 04/24, montant CHF 243'000, voir poste 170.332.38)
 - le remplacement des conduites EU et EC vers la buvette (préavis 05/24, montant CHF 182'000 HT, voir poste 461.332.35)

- Les redevances reçues de Holcim ont baissé d'environ CHF 55'000 par rapport au budget 2024, dû à une baisse de production de ciment - voir poste 220.411.00. (Cette baisse se reflète aussi dans le budget pour 2025). Les montants reçus de Romande Energie ont baissé aussi d'environ CHF 36'000 en comparaison au budget 2024 - voir poste 220.411.01.
- Le budget du poste 430.314 a été dépassé de CHF 39'000. En déduisant un remboursement de tiers de CHF 10'500 - voir poste 430.436 - le dépassement est d'environ CHF 28'500. La Municipalité a décidé l'achat de trois éclairages publics LED (modèle photovoltaïque), installés sur le chemin d'accès au refuge pour un montant de CHF 15'000. Ne voyant pas l'urgence de cet achat, la COGES considère qu'il aurait dû figurer dans le budget 2025.
- Au poste de 452.311, le coût de remplacement de la benne à verre de la déchetterie est enregistré.

Lors de nos discussions avec la Municipalité et en analysant le rapport de gestion, nous avons constaté que l'endettement total de notre Commune a doublé pendant la période 2019 à 2024. L'endettement par habitant¹ a triplé pendant cette même période (voir page 2 du rapport de gestion).

En réponse à notre question concernant l'évolution de la dette, la Municipalité nous a répondu par écrit que « nous pourrions risquer de manquer de liquidités dans le futur ».

A deux reprises, le rapport de gestion 2024 fait référence à la marge et/ou la capacité d'autofinancement et le degré d'autofinancement (voir page 1 et page 12). Sur la première page on nous indique que la marge d'autofinancement est positif, à 4.49%. Or, selon le Memento sur les indicateurs financiers du Canton de Vaud² (Direction des Finances Communales, janvier 2024), « la capacité d'autofinancement d'une commune devrait atteindre au moins 6% pour être considérée suffisante. » Une marge de 4.49% se trouve dans la tranche 'insuffisante'; une marge de moins de 3% est considéré comme mauvaise en termes de financement de nouveaux investissements.

En vu de ce qui précède, la COGES considère que la santé financière de notre commune s'est dégradée en 2024. Notons également que le budget 2025, voté par le Conseil Communal en décembre 2024, indique que la capacité d'autofinancement de notre commune est de 1.01% cette année (préavis 18/24, page 2).

En conséquence, nous demandons à la Municipalité de limiter les dépenses et de maîtriser les coûts avec rigueur.

Préavis municipal 05/23 -- Demande d'un crédit de construction pour la rénovation de la buvette et des vestiaires

En visitant la buvette lors de la tournée de gestion le 14 mai dernier, la Municipalité nous a présenté des dépenses qui n'étaient pas inclus dans le préavis 05/23.

Selon l'article 91 du Règlement du Conseil Communal*, lorsque le crédit d'un objet est épuisé, la Municipalité doit annoncer au Conseil par voie écrite l'ampleur et le motif de ce dépassement afin qu'il puisse y avoir un débat suivi d'un vote sur ce sujet.

C'est pourquoi nous avons invité la Municipalité à soumettre un nouveau préavis pour les dépenses hors préavis 12/22 et 05/23, liés aux travaux de rénovation et de transformation de la buvette.

Conclusion

En conclusion, à l'unanimité, la COGES propose aux Conseillers Communaux d'accepter le préavis municipal 05/25 sur les comptes communaux 2024.

Nous tenons à remercier vivement Madame Amez-Droz, la Boursière Communale pour son travail de gestion, analyse et présentation des comptes communaux.

Nous tenons également à remercier la Municipalité pour leur engagement envers notre Commune tout au long de l'année 2024.



Pour la COGES:

B. Graf, J-F. Kaeser, F. Reymond, A. Walsh et L. Zimmerman

*Règlement du Conseil Communal, Titre III, Chapitre 1^{er}, Art. 91, p.21

Annexe - Comptes 2024 – Notes prises lors de la séance avec la Municipalité d’Eclépens, mercredi 7 mai 2025

Poste	Explication
100.300	Nouvelle tarification des jetons de présence et heures des conseillers
100.306	Nouvelle tarification de la Municipalité selon préavis 13/24
110.301	Les taux d’activité de la boursière et de la personne en charge de la police des constructions ont augmenté et il y a plus d’employés communaux. Notons que les postes 303 et 304 augmentent également.
110.306	Nouvelle tarification de la Municipalité selon préavis 13/24
110.319	Selon un décompte fourni par la Municipalité, ce poste comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • ECA, police communes = Fr. 1'917.00 • UCV Fr. 2'748.25 • ADCV Fr. 3'664.20 • ARCAM Fr. 11'583.60 • Réparation DIECI Fr. 9'180.75
120.315	La migration est terminée, ce poste devrait être stable à l’avenir
120.318	Même explication que le poste 315
130.390	C’est aussi lié à l’augmentation du taux d’activité de la boursière et il y a eu plus d’heures et plus chères pour la Municipalité en 2024
170.332.38	Amortissement en une fois de la mise en conformité du terrain de foot (préavis 04/24) car payé cash et encore possible avec MCH1. Montant du préavis 04/24 : Fr. 243'000. 170.480.38; prélèvement réserve Fr. 224'620.25
210.401	Chiffre non maîtrisable
220.411	Baisse de production Holcim et moins de matières premières venant du Mormont. Un montant de Fr. 395'000 figure dans le budget pour 2025.
320.314	Augmentation liée à des travaux forestiers réalisés en 2024 mais subvention de Fr. 11'310.95 touchée au 465.00
320.436	Remboursement de tiers à la Commune suivant la chute d’un arbre
350	Il y a une différence de Fr. 909'597 mais cela est dû à des amortissements extraordinaires réalisés avant le passage à MCH 2 on le voit au 350.480.00
430.314	Il a fallu remplacer les barrières le long du bief en face du collège car elles étaient pourries et dangereuses. Il y a eu aussi la pose de mâts d’éclairage LED avec panneaux solaires sur le chemin du refuge pour Fr.15'000. Il y a eu un accident/sinistre donc des frais et ceux-ci ont été remboursés au 430.436
440.332.28	En 2023 il y a eu Fr.72'000 et 0 en 2024 car c’était un amortissement en une fois de la place de l’UAPE du collège; même principe que le 170.332.38
440.380	il y avait un compte de fond de réserves suite à un lègue et ce compte doit disparaître avec MCH2, voir page 11 du rapport de gestion

Poste	Explication
451.434	Augmentation dû au changement de prix des ordures aux citoyens
451.436	Ceci est le remboursement de TVA, sur cinq ans, qui a été facturé de façon erronée. C'est la même explication pour le 452.436.
452.311	Dépassement dû au remplacement de la benne à verre qui était défectueuse Fr. 8'000. Remplacement de la presse à carton Fr. 16'000.
461.332.35	Amortissement des conduites EU et EC vers la buvette en une fois car payé cash (Préavis 05/24). Montant du préavis : Fr. 182'000 HT
462.314	Il y a eu moins de boue à déshydrater en 2024. Une entreprise envoie maintenant moins de matière organique à la STEP.
463.312.01	Une vanne automatique de rinçage dans une station de pompage était défectueuse et ne fermait plus. Ça a consommé de l'eau et de l'électricité pour repomper cette eau. Même chose pour le 463.312.00
470.306.	Moins de vacances cette année car elles ont été réparties dans le préavis sur réfection du bief (préavis 02/24). Montant du préavis FR. 805'000.
610.315	Ils ont budgété beaucoup mais c'est difficile à prévoir. Ils anticipent des éventuels dégâts (accidents panneaux pliés, etc.) et il n'y en a pas eu en 2024
660.315	Ces fonds restant devant être restitués au Canton suite à un changement de règlement sur les abris PC, la Municipalité a profité pour faire des travaux de rénovation.

NOTES/REFERENCES

¹ Sur la page 2 du rapport de gestion, la méthode de calcul de l'évolution de l'endettement total (I) et l'évolution de l'endettement par habitant (II) inclut :

- Total des engagements courants
- Dette à court terme
- Dettes à moyen et long terme
- Passifs transitoires
- Moins le disponible

A la page 13, la méthode de calcul de l'endettement net par habitant et l'endettement par habitant inclut les mêmes éléments que la première méthode, mais avec des déductions supplémentaires :

- Total des engagements courants
- Dette à court terme
- Dettes à moyen et long terme
- Passifs transitoires
- Moins le disponible
- Moins les avoirs
- Moins les actifs transitoires

La seconde méthode (endettement net) déduit les avoirs et les transitoires, ce qui donne un montant d'endettement net plus faible -CHF 1'424 au lieu de CHF 2'917, puisqu'on prend en compte davantage d'actifs à soustraire. En 2024, notre commune comptait onze habitants de moins qu'en 2019.

² Direction des Finances Communales, janvier 2024, voir:

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/finances_communales/Memento_Indicateurs_financiers_MCH1.pdf

Eclépens, 28 mai 2025

Rapport de la Commission de Gestion sur l'informatique pour l'année 2024, Commune d'Eclépens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Communal,

Dans le cadre de son mandat de vérification des comptes 2024, la Commission de Gestion (COGES) a délégué Monsieur François Reymond et Monsieur Anthony Walsh pour effectuer ce contrôle à la Commune d'Eclépens.

Le 27 mai dernier, Monsieur Franco Cetrangolo, Municipal en charge des terrains, bâtiments, police des constructions et de l'informatique, nous a reçu au Bureau Communal et nous avons abordé les sujets suivants :

1. L'audit informatique de 2022

Il y a une année, lors de notre entretien avec la Municipalité pour la vérification des systèmes informatiques 2023, il est apparu que 15 recommandations sur un total de 32 mesures de sécurité sur les outils informatiques et les logiciels, une protection renforcée des données, des procédures de contrôle d'accès, et de la formation, restaient à faire.

Dans le rapport de la COGES pour l'année 2023, la responsabilité pour l'exécution des mesures restantes se résumait comme suit:

Intervenant	Recommandations à adresser
La Municipalité d'Eclépens	7
La Municipalité d'Eclépens et ProClick	3
Proclick	2
Axians	3

En 2024 et à ce jour, aucune des mesures contenues dans ces 15 recommandations ont été mise en place. Monsieur Franco Cetrangolo nous a expliqué que les trois mesures concernant Axians seront transmises au nouvel hébergeur (voir point 3 ci-dessous).

2. La gestion du parc informatique, ainsi que du contrat de maintenance et de la 'hotline'

Ces services continuent à être gérés par la société ProClick basée à Echallens sur base d'un contrat 'Gold' établi en 2022. L'an dernier, nous avons noté l'absence des rapports de contrôle prévus dans le contrat qui confirment la bonne gestion technique ainsi que la sécurité des serveurs informatiques. La Municipalité devait demander ces rapports à la société ProClick. A ce jour, aucun rapport a été mis à notre disposition, pour 2023 comme pour 2024.

3. Le nouveau fournisseur de logiciels métiers

Suite au retrait du marché romand d'Axians, le fournisseur de logiciels métiers (contrôle des habitants, comptabilité, cartes d'identité, etc...), la migration de ces services ainsi que les données vers un nouveau fournisseur, Data Consulting à Lausanne, est planifiée entre le 19 août prochain et le 1 décembre 2025.

4. Le site Internet de la Commune d'Eclépens

Le site Internet est hébergé chez Infomaniak, un fournisseur suisse réputé pour la qualité de ses services. Une personne de l'Administration Communale est habilitée à mettre à jour le site par une connexion authentifiée et sécurisée.

5. Les services numériques, tel que la facturation électronique, utilisés par la Municipalité

A ce jour, une seule employée de l'administration a les compétences pour effectuer des tâches de facturation, de paiement, etc. Pendant son absence, ces services sont suspendus.

6. Le stockage et/ou transmission de données personnelles des habitants par le système Quadromat de Villiger (poubelles)

Des données personnelles sur les habitants d'Eclépens, tels que les noms de chaque ménage, sont transmises et stockées par Villiger dans le cadre de l'utilisation des poubelles. Villiger a confirmé par courriel à la Municipalité que ces informations sont traitées de manière confidentielle, sans risque de divulgation. Or, ce message ne cite aucune mesure de protection ni de certification de l'entreprise en matière de protection des données.

Pour fournir à la Municipalité les données d'utilisation comme le nombre de kg à facturer, Villiger n'a besoin que du numéro de chaque carte magnétique. Ensuite, la Municipalité peut réconcilier le numéro de carte utilisé par chaque ménage. Nous demandons à la Municipalité de cesser le partage de données personnelles avec Villiger.

Nous saluons les efforts de l'ensemble du personnel administratif pour sa motivation à assurer la continuité des services aux habitants de la commune. En conclusion, la COGES déclare que :

- en repoussant l'adoption des 15 mesures de sécurité informatique recommandées dans l'audit de 2022
- en ne prenant pas connaissance des rapports de contrôle pour assurer la sécurité des services fournis
- en utilisant des ordinateurs portables dont les données ne sont pas cryptées, et
- en n'ayant pas de processus en place pour se conformer à la Loi sur la Protection des Données (LPD 2022),

la Municipalité expose la Commune ainsi que ses habitants à un niveau de risque potentiellement élevé. Un vol de données pourrait entraîner l'interruption des services communales et/ou des pertes financières pour la Commune, mais aussi exposer la population à des risques tel que l'usurpation d'identité.

Nous espérons que les 15 points restés en suspens depuis deux ans seront résolus avec la migration prévue prochainement.

Pour la Commission de Gestion

François Reymond

Anthony Walsh



Commission de Gestion – Tournée du 14 mai 2025 avec La Municipalité d'Eclépens

Présents

Municipalité	Commission de Gestion
Madame A.L. Amez-Droz	B. Graf
Madame J. Egger	J-F Kaeser
Madame S. Falcy	F. Reymond
Madame C. Liniger	A Walsh
F. Cetrangolo	L. Zimmermann
C. Dutoit	
D. Gachet	
P. Guinard	
E. Morier-Genoud	

La Commission de Gestion (COGES) a été convoquée le mercredi 14 mai à 16h pour la traditionnelle tournée de gestion qui permet à la Municipalité de montrer les divers travaux et réalisations effectués dans le village en 2024. Notre point de rendez-vous était L'Auberge Communale. Ensuite, nous avons parcouru les sites suivants :

1. Salle du Conseil

Quelques travaux de rafraîchissement ont été effectués dont :

- La peinture a été refaite
- Ponçage du parquet
- changement des rideaux

Nous avons constaté que le chemin d'évacuation de cette salle, par exemple en cas d'incendie, n'est pas indiqué par des panneaux. Puis, il n'y a pas de lumière d'urgence/secondaire. Dans le couloir attenant, il y a une lumière secondaire à droite de l'escalier, mais celle-ci n'indique pas le chemin d'évacuation et ne comporte pas de signalisation.

Nous invitons la Municipalité à vérifier la conformité de cette salle, qui accueille souvent entre 40 et 50 personnes, aux exigences de sécurité en cas d'incendie et/ou besoin d'évacuation.

2. Auberge Communale

Des travaux sur la toiture du bâtiment ont été nécessaires pour empêcher les fouines de rentrer et s'installer sous cette dernière.

Le meuble froid à la cuisine a été remplacé.

De nouvelles serrures et clés électroniques ont été installées aux portes des chambres d'hôtel.

Les autres bâtiments communaux qui n'en sont pas encore équipés devraient suivre à court terme.

3. Collège

Suite à un changement de locataire quelques travaux de rénovations ont été entrepris dans un appartement de l'école.

La salle de bains, la cuisine et les peintures ont été remises au gout du jour.

Les stores à lamelles de toutes les fenêtres du 1er étage sont neuves.

4. Barrière le long du Bief en face du collège

Il a été constaté que l'ancienne barrière le long du bief était pourrie à certain endroit et a donc été rapidement changée. Le même matériau que les tables extérieures du refuge et de la buvette a été utilisé à savoir du pet recyclé. Ceci devrait garantir une plus longue durée de vie.



5. Canalisation à côté du bâtiment polyvalent

Lors des travaux de rénovation de la buvette, le système de canalisation des EC et EU le long du bâtiment polyvalent a dû être repensé. A cette occasion et selon le préavis 05/24 les canalisations ont été modifiées, prolongées et mises en attente jusqu'à la parcelle communale qui accueillera le futur EMS ainsi que les appartements protégés.

Une partie de ces nouvelles canalisations a été réalisée en PE soudé afin de protéger la nappe phréatique.



Ces deux grilles représentent les chambres en attentes pour le futur aménagement de la parcelle 110.

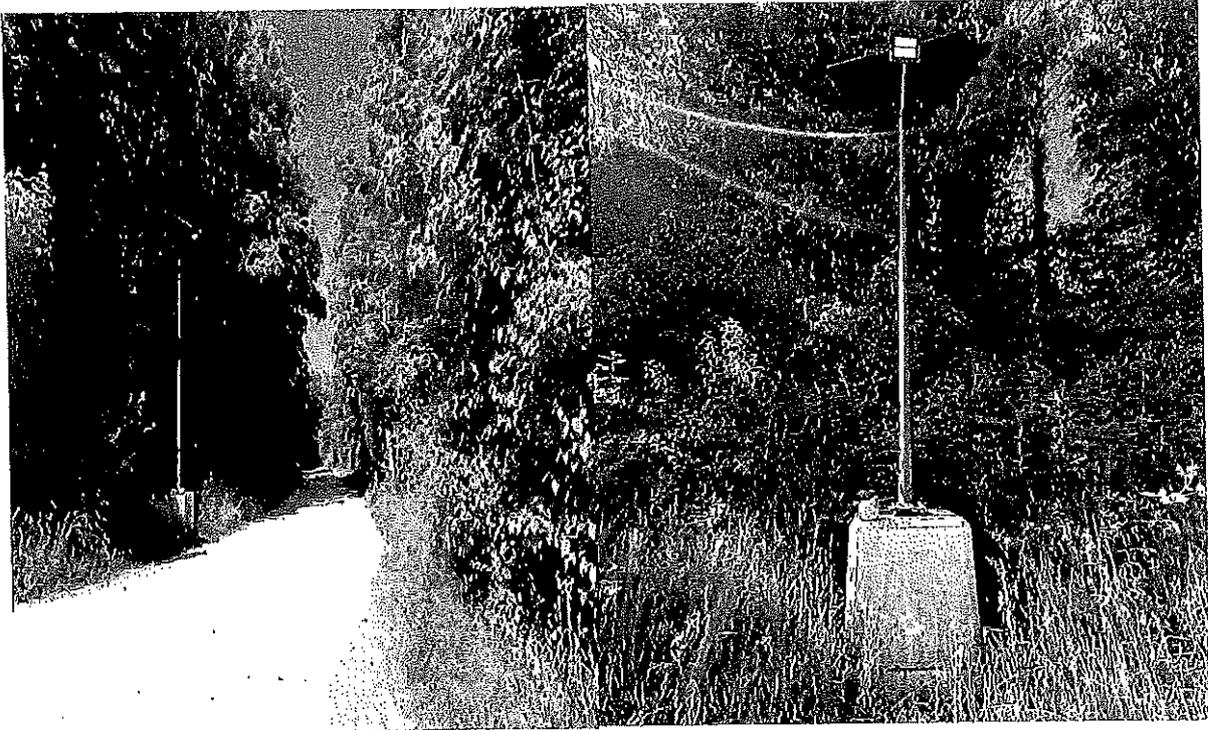
6. Statue du Polyvalent

La peinture de la statue d'Etienne Krähenbühl datant de 1986 devenant vieillotte, une restauration a été proposée à notre municipalité par l'association des amis du sculpteur. Elle a été entreprise l'automne dernier pour garantir encore une longue vie à cette œuvre d'art bien connue de notre village.



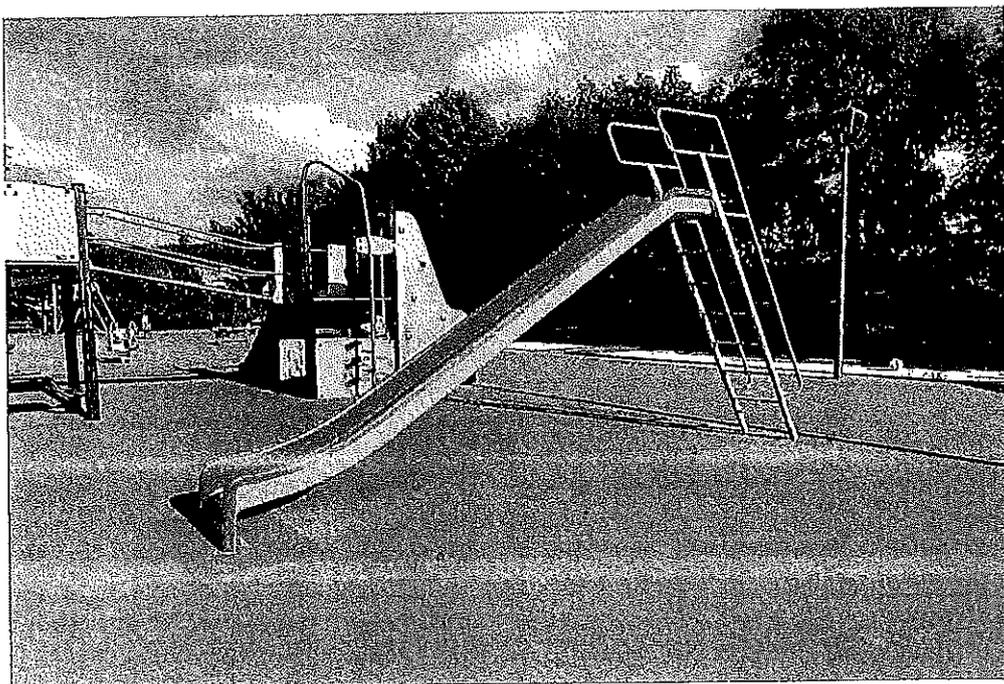
7. Chemin d'accès du refuge

Afin de permettre l'accès de nuit en toute sécurité au refuge, le chemin a été équipé de trois luminaires à détection automatique. L'alimentation électrique est fournie par le panneau solaire qui se trouve au sommet de chaque mat.



8. Place de jeu

Un nouveau toboggan garnit la place de jeu de notre village. L'ancien qui se trouvait dans le talus en herbe a dû être retiré, il ne respectait plus les normes de sécurité en vigueur pour une place de jeu publique.

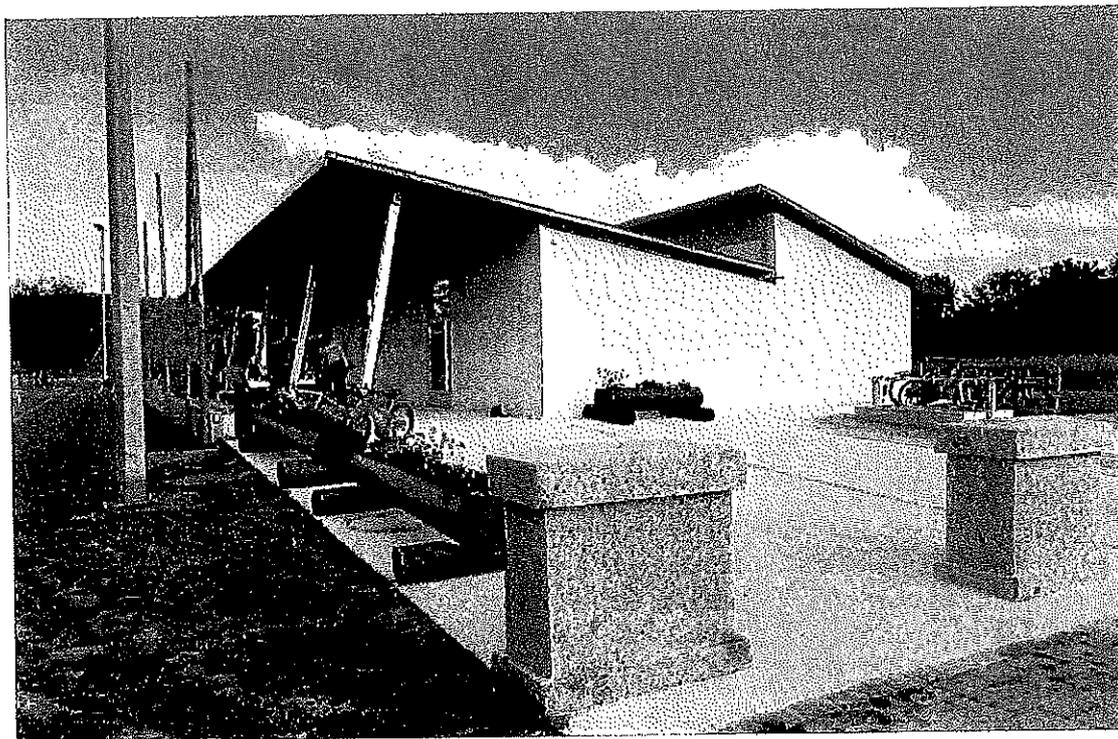


9. Buvette

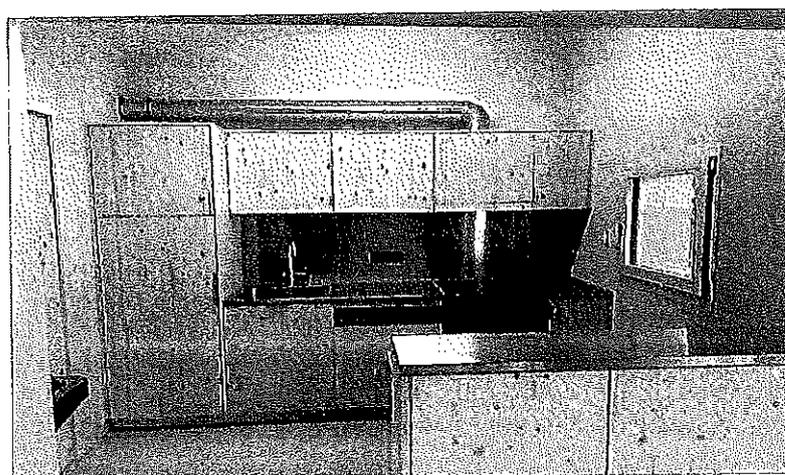
Visite des locaux de la nouvelle buvette, un bel ouvrage très fonctionnel.

La salle est lumineuse avec une excellente sonorité, parfait pour son utilisation par le FC et les diverses locations tout au long de l'année. L'ouverture des grandes baies vitrées par beaux temps offre un espace supplémentaire intéressant.

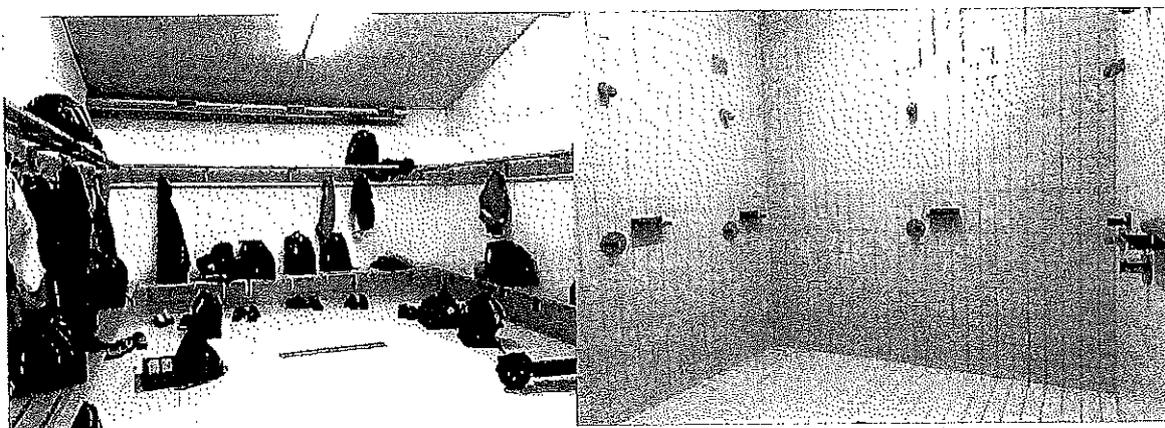
Un lattage en bois sous les panneaux solaires dans l'abri a été ajouté par rapport au plan de base et améliore bien le rendu final. Attention tout de même au crépi extérieur qui nous paraît un peu léger sur la durée.



La cuisine est bien proportionnée pour son utilité. Certaines armoires sont dotées de serrure pour bien séparer le matériel du FC qui est le principale locataire.



Les vestiaires sont tout aussi lumineux avec possibilité d'ouvrir la fenêtre électriquement au plafond pour une aération optimale. Un système électrique d'ouverture automatique de l'eau chaude a été installé dans les douches et les toilettes afin de garantir que cette eau chaude ne stagne pas dans les tuyaux en cas de long moment de non-utilisation.

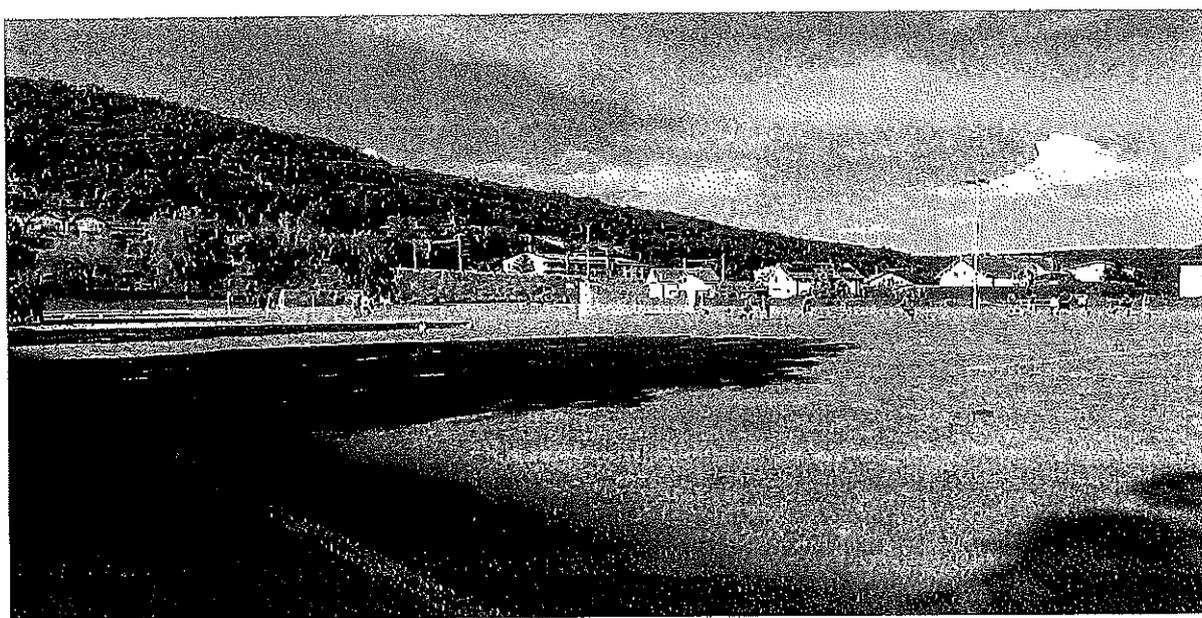


10. Terrain de foot

Finalement nous avons pu visiter le terrain de foot pour constater les modifications qui y ont été réalisées selon le préavis 04/24.

- diminution de la grandeur du terrain pour permettre une sécurité accrue entre les barrières et la ligne de touche.
- changement de l'éclairage avec de nouveaux spots LED.
- réfection de la surface de jeu.
- pose d'un arrosage automatique.

Par chance lors de notre visite une quarantaine de jeunes joueuses et joueurs s'entraînent à ce moment-là et démontre l'utilité qu'offre cette aire de jeu pour les footballeurs de notre région.



Les membres de la commission de gestion remercient la municipalité ainsi que les employés de l'administration pour les différentes visites lors de cette tournée.

Le rapporteur,

L. Zimmermann, pour la COGES (B. Graf, J-F. Kaeser, F. Reymond, A. Walsh)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Zimmermann', with a stylized, somewhat scribbled end.



Commune de
La Sarraz
Conseil communal



Commune
d'Eclépens
Conseil communal



Commune de
Pompaples
Conseil général



Commune
d'Orny
Conseil général



Commune de
Ferreyres
Conseil général



Association
intercommunale
des Eaux du Mormont

AIEM - Rapport des délégués / Commune d'Eclépens

Eclépens, le 19 juin 2025

Dernier CI AIEM le 17 juin 2025 à Orny

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le Conseil Intercommunal (CI) de l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont (AIEM) s'est réuni le mardi 17 juin dans la salle du Marronnier à Orny, sous la présidence de M. Julien Hugo.

Le Comité de Direction (CODIR) nous a présenté son nouveau collaborateur, le dessinateur géomaticien, M. Reynald Zambaz de Cossonay, engagé à partir du début de mois de juin 2025, à un taux de travail de 50 %.

Les trois préavis à l'ordre du jour ont été acceptés à l'unanimité.

Comptes 2024 - Préavis no 06.25/01

Le résultat de l'exercice s'est soldé par un excédent de charge (déficit) de CHF 194.95.

A noter que grâce à l'encaissement de CHF 715'985.95 en taxes d'introduction, pour principalement les implantations de QOQA à Eclépens et de l'École de Soins et Santé Communautaire (ESSC) à Pompaples des amortissements comptables extraordinaires ont été proposés pour un montant de CHF 772'738.50.

Dès l'année prochaine, l'AIEM passera à MCH2 et les amortissements seront affectés légalement selon des tables en fonction de la nature des investissements. Ils ne seront plus votés par le conseil.

Le conseil intercommunal a remercié le CODIR et la boursière pour la gestion proactive des comptes. Les comptes et le rapport de gestion du CODIR ont été acceptés à l'unanimité. Le conseil a donné décharge au CODIR, ainsi qu'à Mme Christine Meyer, boursière de l'AIEM et à la fiduciaire OFICO.

Eclépens, Puits de Cinq-Sous, remplacement de la pompe N° 1 - Préavis no 06.25/02

Par suite de la défectuosité de la pompe N° 3 fin 2023 et à son remplacement en 2024, la pompe N° 1 donne les mêmes signes de faiblesse et doit donc être également remplacée, après 13 ans de service.

Le montant des travaux s'élève à CHF 86'480.- le crédit nécessaire a été accordé par le conseil intercommunal pour l'exécution de ces travaux.

Eclépens, Rapille-Dessous et Rapille-Dessus, remplacement et bouclage eau potable - Préavis no 06.25/03

En profitant des travaux de mise en conformité des séparatifs EC / EU effectué par la commune d'Eclépens, l'AIEM remplacera les anciennes conduites et un nouveau bouclage sera créé afin d'améliorer les échanges d'eau entre les réservoirs d'Eclépens et la Cressonnière à La Sarraz. 3 nouvelles bornes hydrantes seront ajoutées afin d'améliorer la couverture incendie.

La Romande Energie, Swisscom et CADCIME profiteront de ces fouilles pour poser des conduites. Le montant de ces travaux, calculé avec une clé de répartition équitable entre tous les bénéficiaires, s'élève à CHF 783'725.- pour l'AIEM. Le crédit nécessaire a été accordé à l'unanimité par le CI.



Commune de
La Sarraz
Conseil communal



Commune
d'Eclépens
Conseil communal



Commune de
Pompaples
Conseil général



Commune
d'Orny
Conseil général



Commune de
Ferreyres
Conseil général

Postulat MONNIER

Le CODIR a fourni aux conseillers un rapport relatif au postulat Monnier "Financement des raccordements hors zone à bâtir - Adduction d'eau potable pour toutes et tous" qui a suscité une vive discussion.

Le CODIR compétent pour traiter cette demande décide d'une non entrée en matière principalement pour des raisons d'équité (coûts) et selon les distances, techniquement le renouvellement de l'eau n'est pas assuré selon les cas (risque de pollution).

Le conseil intercommunal juge la forme de ce rapport très juridique. Le rapport ne répond pas entièrement aux questions posées par le postulat, principalement sur les coûts passés et à prévoir. Le CODIR a promis d'en reparler en séance de comité afin de compléter la partie inventaire et rétroactivité. A suivre donc...

Demande d'eau de la société de laiterie d'Eclépens

Le CODIR nous a informé d'une demande d'achat d'eau auprès de l'AIEM concernant l'arrosage des cultures et l'abreuvement en cas de sécheresse. L'association n'a pas de problème d'approvisionnement d'eau au puit de Cinq-Sous et a donc la possibilité de vendre plus d'eau qu'actuellement. Le CODIR aimerait régler cette demande de vente par une convention comme c'est déjà le cas pour l'eau de refroidissement d'HOLCIM. Cette eau pourra être non-filtrée (à l'étude) et son prix de vente inférieur au prix de vente de l'eau potable selon le règlement et annexe en vigueur. Le conseil se pose la question de la légalité d'une telle convention, non votée par le conseil. A suivre donc également...

Élections statutaires

Le président du conseil intercommunal, M. Julien Hugo de la commune d'Orny, a procédé aux élections statutaires. La présidente du conseil intercommunal sera Mme Maria Welham Ruiters de la commune de Ferreyres, le vice-président sera M. Vincent Studer de la commune de Pompaples, et les scrutateurs actuels ont été reconduits dans leurs fonctions.

Nous avons élu un nouveau membre à la commission technique en la personne de M. Michel Chuard de la commune d'Eclépens et un suppléant pour cette même commission en la personne de M. Pierrick Michaud de la commune d'Orny. Nous avons également élu un nouveau membre à la commission de gestion en la personne de M. André Loewer de la commune de Pompaples et un suppléant pour cette même commission en la personne de M. Julien Hugo de la commune d'Orny.

La prochaine séance du conseil intercommunal de l'AIEM est agendée au mardi 2 décembre 2025 à Ferreyres.

Pour le conseil d'Eclépens le 18.6.2025

José-Antonio Pérez, rapporteur - délégué au conseil intercommunal de l'AIEM

Rapport de la séance du Conseil intercommunal du réseau de l'AJERCO du 15 mai 2025

Le CI a tenu sa séance printanière à Grancy, le 15 mai 2025.

CODIR

Mme Peytregnet, Municipale de Cuarnens a exprimé le désir de démissionner. Le CI a élu Mme Widmer, nouvellement municipale à Grancy pour lui succéder.

Comptes 2024

- L'ordre du jour comprenait principalement la discussion sur les comptes de fonctionnement et sur le rapport de gestion de l'AJERCO pour l'année 2024. Ceux-ci ont été acceptés.
- Le thème de la revalorisation des accueillantes en milieu familial est toujours d'actualité et M. Claude Borgeaud, directeur de l'ARAS (chapeautant l'AJERCO et l'AJOVAL) ne l'oublie pas.
- Il a été formellement demandé à M. Borgeaud de fournir un document démontrant de façon visible les ETP qui sont partagées entre l'ARAS, l'AJERCO et l'AJOVAL.

Budget 2025 :

- Pour répondre à l'évolution des dynamiques familiales et professionnelles de la population des communes du réseau, les structures d'accueil de jour AJERCO évoluent pour garantir un environnement sûr et éducatif aux jeunes enfants. Les demandes d'accueil sont toujours plus nombreuses et pour y répondre, le réseau a agrandi son offre en 2024.
- À Cossonay, la garderie Cocoon offre désormais 44 places d'accueil et l'UAPE Les Laurelles 48 places. A Penthaz, l'UAPE Les P'tits Guêpiers a doublé sa capacité d'accueil passant de 24 à 48 places en 2024.
- D'autre part pour la garderie la Chenaille et l'UAPE Les Moussaillons tous deux situés sur le même site à Penthalaz, différents travaux importants de remise en état tels que la rénovation des sols et des espaces de vie et rafraîchissement de la peinture doivent être entrepris. Par ailleurs, des locaux supplémentaires pour le personnel ont dû être trouvés pour répondre à une demande de mise en conformité du SCAJE (Service Cantonal d'Accueil de Jour des Enfants).
- De plus l'appartement au dernier étage (sous-toit) du même bâtiment, aujourd'hui loué à un particulier, sera disponible cet été. Cela permettra d'y installer un bureau pour la responsable et un local de pause pour le personnel, qui faisait défaut jusque-là.
- Le budget 2025 a été adopté par le CI.

Projets et renforcement du dispositif opérationnel de l'AJERCO (présenté par M. Borgeaud)

- Remplacements (back-office, technologies de l'information (IT), ressources)
- Ouvertures (traitement, planification, accompagnement-anticipation)
- Repas (qualité, équité, sécurité, vision à plus long terme-pédago-nutrition)
- Nettoyage (qualité, équité, sécurité)
- Informatique (moyens uniformes, échanges, etc...)
- Facility management ou gestion des installations (traitement – suivi ; avec sous-projets, dont stock, durabilité)

Eclépens :

Accueil préscolaire : nombre d'enfants accueillis : 112

Accueil parascolaire : 115 enfants accueillis

Au 31 décembre 2024, la liste d'attente pour les structures d'Eclépens était la suivante : 9 enfants en préscolaire et 12 en parascolaire.

Départ envisagé pour 2029 de la commune Haute-Morges pour se rattacher au réseau de Morges et prochainement de Montricher pour se rattacher à Apples-Bière.

Stéphane Guinchard, délégué communal AJERCO



EHVV octobre 2024 à avril 2025

Activité sur la période, dernière séance le 1^{er} mai à la salle du Conseil général à La Chaux.

Lors de cette première séance, en 2025, du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge – Veyron, trois nouveaux membres ont été assermentés.

Le bureau du Conseil intercommunal a été reconduit pour l'année :

Président : Mr. Bertrand Raemy Secrétaire : Madame Sylviane Pasche
Scrutateurs : Christophe Baatard Florian Röcker.

Nomination d'un nouveau membre au CODIR : deux candidats se sont proposés : Mr. Etienne Clerc de Mont-La-Ville et Mr. Mühlhauser de Villars-Bozon. Une élection au bulletin secret a été proposée par le Président. Deux tours de scrutin ont été nécessaires. Mr. Etienne Clerc a été élu avec 13 voix contre 12 voix pour son concurrent.

Préavis no 2025-01 : rapport de gestion et comptes 2024. Après lecture de son rapport par la commission de gestion et discussions le préavis no 2025-01 a été accepté à l'unanimité sauf deux avis contaires.

Il est relevé que dans ce rapport de gestion, le CODIR a annoncé une augmentation de coût concernant le projet STEP de CHF 5.6 millions. Mr. Etienne Morier-Genoud nous en donne les raisons. **1°** La création d'un BEP (Bassin d'eau pluviale) non prévue dans l'avant-projet sommaire. Ce BEP permettra de stocker les eaux usées pendant environ 4 heures lors de fortes pluies ou lors de l'entretien de la STEP ou de délestage ou blackout électriques. **2°** L'augmentation de volume des bassins à la suite de la mise à jour des bases de dimensionnement. **3°** Les futures normes à respecter selon l'évolution de la législation. **4°** L'augmentation des coûts des matériaux.

A la fin de la séance, le Président du CODIR nous fait une présentation de l'état d'avancement du projet STEP et projet Réseaux. Il est à noter que pour le moment, le planning est respecté, prévoyant une ouverture fin 2028/début 2029.

Prochaine séance du Conseil intercommunal EHVV le 25 septembre 2025.





CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Composition du bureau et des commissions du Conseil communal d'Eclépens du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

BUREAU DU CONSEIL

Président	M.	FAVRE	Bertrand
Premier vice-président	M.	GUINCHARD	Stéphane
Deuxième vice-président	M.	BORTOLOTTI	Raoul
Secrétaire	Mme	CHAPPUIS	Sylviane

Scrutateurs	Mme	BUGNION	Valérie
	Mme	DIZERENS	Noémie

Scrutateurs suppléants	M.	MARTEL	Charles
	Mme	DE PALO	Nathalie

COMMISSION DES FINANCES

	M.	DE COULON	François
	M.	GUINNARD	Fabrice
	M.	MERCIER	Christophe
	M.	FRIEDEN	Guillaume
	Mme	BUGNION	Valérie
Suppléants	Mme	BERTHOUD	Lucienne
	M.	PEREZ	José-Antonio

COMMISSION DE GESTION

	M.	REYMOND	François
	M.	WALSH	Anthony
	M.	ZIMMERMANN	Ludovic
	M.	ROCHAT	Jean-Pierre
	M.	AEBISCHER	Arnold
Suppléants	M.	DUTOIT	Albert
	M.	OKONE	Sébastien

COMMISSION D'URBANISME (art. 39 a, règlement du Conseil communal)

	M.	ROECKER	Florian
	Mme	SCHWAB	Christelle
	M.	MARTEL	Charles
	M.	CHUARD	Michel
	M.	CROCE	Angelo
Suppléants	Mme	REYMOND	Claire
	M.	GUINCHARD	Stéphane

COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOSITION COMMUNALE

	M.	MOINAT	Frédéric
	M.	ROCHAT	Jean-Pierre
	M.	GRAF	Bernard

DELEGATIONS INTERCOMMUNALES, pour toute la législature 2021-2026 :**DELEGATION AIEM****Association Intercommunale des Eaux du Mormont**

	M.	BORTOLOTTI	Raoul
	M.	PEREZ	José Antonio
	M.	TISSOT	Olivier
Suppléant	M.	CHUARD	Michel

DELEGATION ASI7

Association Scolaire Intercommunale La Sarraz, Pompaples, Eclépens, Ferreyres, Moiry, Orny et Chevilly

M. GUIGNARD Thierry
M. PEREZ José Antonio

Suppléante Mme ZIMMERMANN Daniela

DELEGATION au(x) conseil(s) d'administration de société avec participation financière Communale

M. AEBISCHER Arnold

DELEGATION AIPCV

Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge

Mme DEUTSCH Florence

Suppléante Mme REYMOND Claire

DELEGATION AJERCO

Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay

M. GUINCHARD Stéphane

Suppléante Mme SCHWAB Christelle

DELEGATION EHVV

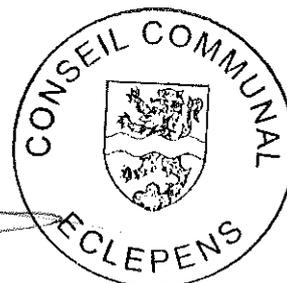
Epuration des eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron

M. GUIGNARD Thierry
M. ROECKER Florian

Suppléante Mme SCHWAB Christelle

Le Président :

Bertrand Favre

La secrétaire :

Sylviane Chappuis



Eclépens, le 18 juin 2025